

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 23 septembre 2021 -

Etaient présents :

M. HOYAUX, Mme ONG VAN CUNG, Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, M. KATUSZEWSKI, M. LABARBE, M. LE BOURDONNEC, Mme MELLAC, M. PICHON, Mme ROUMANOS, Mme SION-JENKIS, M. ARCELIN, Mme LEBRAUD, Mme RAHOU, Mme BERNUS, M. DAGNEAU, Mme DIRIK, M. WEIDMANN, Mme MORGES.

Etaient représentés :

M. BARROS, Mme BASKA, Mme BOUZOU, Mme FRAISE, Mme LUIJTEN, Mme MENUT-DUPE.

Etaient invités :

Mme BONNET ARNAUD, M. HAUQUIN, Mme GROULT, Mme LE COZ THOUVAIS, Mme MADOYAN, Mme MIRAS, M. ROUISSI.

Mme Mellac ouvre la séance à 9h00. Elle remercie l'ensemble des membres pour le travail mené l'année dernière et leur présence pour cette première CFVU de l'année universitaire.

Elle informe les membres qu'une CFVU exceptionnelle sera organisée le 7 octobre pour voter les MECC non adoptées ce jour.

Elle prévient de la démission de M. Casevane et le départ prochain à la retraite de M. Cadilhon. Deux nouveaux membres seront donc prochainement accueillis au sein de la CFVU.

Elle remercie Mme Morges, adjointe au proviseur du lycée Magendie, de sa présence. Bordeaux Métropole n'ayant à ce jour toujours pas nommé de représentant pour siéger au sein de la CFVU, un homme devra être nommé afin de conserver la parité instaurée.

Elle signale enfin que la CFVU du 21 octobre abordera la question de l'ouverture des parcours de licences et masters de la nouvelle offre de formation.

M. Valat prévient que lors de cette CFVU, il conviendra également de déterminer le mode d'organisation des examens.

Nombre de membre présents	18
Nombre de membres représentés	6

I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 08 JUILLET 2021

En l'absence de remarques, Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	24
Suffrages exprimés :	24
Pour :	24

➡ **La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 08 juillet 2021.**

II/ RÉFÉRENTIEL ÉQUIVALENT HORAIRE 2021-2022, MASTER MEEF 2ND DEGRÉ

Mme Mellac évoque les discussions menées entre responsables de parcours MEEF pour une harmonisation des parcours. Compte tenu de la situation, il a été décidé cette année de continuer à fonctionner de manière différenciée selon les établissements.

Elle présente le référentiel équivalent horaire proposé pour l'année universitaire 2021-2022 :

- 2 HTD pour la visite d'un fonctionnaire stagiaire par semestre de M2 (4 HTD au total sur l'année)
- 2 HTD pour la visite d'un alternant en responsabilité par semestre de M2 (4 HTD au total pour l'année)
- 2 HTD par étudiant pour l'accompagnement du mémoire de recherche (M2)
- 2 HTD de simulation d'oral par étudiant pour les parcours qui préparent à un concours à 2 épreuves
- 2 HTD supplémentaires de simulation d'oral par admissible pour les parcours qui préparent à un concours à 2 épreuves

Ce référentiel se différencie de celui de l'Université de Bordeaux sur un point principal. Aucune HTD n'est dédiée aux visites des stages d'observation et de pratique accompagnée dit SOPA, permettant ainsi de libérer des heures d'enseignement.

Face à la très forte volonté d'harmonisation portée par le Rectorat et le Directeur de l'INSPE, un travail est actuellement mené avec les collègues porteurs de parcours et l'INSPE.

Mme Ong Van Cung souhaite connaître le positionnement de l'équipe présidentielle face aux problèmes de négociation rencontrés avec l'INSPE et notamment ceux concernant le financement des masters MEEF.

Mme Mellac répond que le modèle économique sera construit en fonction de la mise en œuvre cette année. L'UBM maintient son positionnement qui consiste à ne financer que les heures du disciplinaire. Le nouveau Directeur de l'INSPE semble avoir entendu les demandes conjointes de l'UPPA et de notre université.

Un travail sur un mode de gouvernance est mené avec des statuts qui seront présentés aux porteurs de parcours prochainement. Un calendrier des différentes commissions sur l'année a également été mis en place.

Mme Ong Van Cung demande qui est le nouveau chargé de mission délégué aux métiers de l'enseignement.

Mme Mellac répond qu'il s'agit de M. Bardet. A ce jour, seule MEEF histoire-géographie n'a pas désigné de responsable de parcours.

Mme Sion-Jenkis regrette une disparité entre les masters MEEF et les masters disciplinaires concernant les heures d'accompagnement au mémoire.

Mme Mellac prévient que cette disparité a toujours existé.
Elle propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	24
Suffrages exprimés :	24
Pour :	24

➡ ***La CFVU donne un avis favorable au Référentiel Equivalent Horaire 2021-2022, master MEEF 2nd degré.***

III/ CONVENTIONS DE FORMATION

M. Valat présente un avenant à la convention de double diplôme relatif au master mention Musicologie, entre l'université Bordeaux Montaigne et l'université autonome de Madrid (UAM, Espagne). Cet avenant vise à adapter le tableau des équivalences en raison d'un changement dans la distribution de l'une des matières du plan d'études du máster en estudios artisticos, literarios y de la cultura de l'université autonome de Madrid.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	24
Suffrages exprimés :	24
Pour :	24

➡ ***La CFVU approuve, au titre l'année universitaire 2021/2022, l'avenant à la convention de double diplôme relatif au master mention Musicologie, entre l'université Bordeaux Montaigne et l'université autonome de Madrid (Espagne).***

M. Valat présente la convention de partenariat entre l'université Bordeaux Montaigne et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux, portant sur des mutualisations d'enseignements.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mutualisation de cours proposés aux étudiants de la licence 3 Design et du CPEP2 de l'ENSAPBx en vue de l'acquisition de compétences complémentaires à leur formation.

Elle a pour objectif de proposer aux étudiants du DEP1 et de la licence 3 Design, une offre pédagogique qui leur permette de réaliser une expérience disciplinaire complémentaire dans des domaines autres que ceux développés dans leur établissement respectif et préparatoire à l'exercice de leurs métiers respectifs.

L'offre d'acquisition de compétences complémentaires est destinée :

- A 4 étudiants du DEP1 de la formation paysage de l'ENSAP de Bordeaux,
- A 4 étudiants de la 3^{ème} année de la licence Design.

Les étudiants du DEP1 de la formation paysage de l'ENSAP de Bordeaux suivront certains des enseignements du semestre 5 de la 3^{ème} année de la licence Design, mention Arts pour un total de 23 ECTS minimum.

Les étudiants de la licence 3 Design suivront certains des enseignements du semestre 3 du CPEP2 pour un total de 23 ECTS minimum.

Mme Mellac prévient qu'un travail est actuellement mené pour inclure dans les conventions les éléments concernant la prise en charge des étudiants en situation de handicap.

M. Pichon évoque la préexistence de nombreux échanges organisés entre l'ENSAPBx et l'UBM et notamment dans le cadre des masters UPEEPT et USPMO. Il serait favorable à la rédaction d'une convention cadre afin d'éviter la multiplication des conventions passées avec les établissements partenaires.

Mme Mellac précise qu'un travail sur la gestion des partenariats avec les autres établissements a débuté. Il s'agit d'un travail sur le long terme, la mise en place de conventions globales entraînant une transformation de la gestion des modalités de suivi.

Elle propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	24
Suffrages exprimés :	24
Pour :	24

☞ La CFVU approuve la convention de partenariat entre l'université Bordeaux Montaigne et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux, portant sur des mutualisations d'enseignements de la licence 3 Design et du CPEP2 de l'ENSAPBx.

IV/ MODALITÉS D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES 2021/2022

Mme Mellac indique que la CFVU se prononce aujourd'hui sur le vote des MECC suivantes :

- Les compétences transversales de licence et master,
- Le DAEU,
- UFR STC : les modalités de licence (sauf double diplôme Anglais – information, communication), licence professionnelle, master et DU,
- UFR Humanités : les modalités de master,
- UFR Langues & civilisations : master études basques, master études chinoises, master commerce international et pays émergents

Ces MECC proposent deux modalités d'évaluation, en présentiel et en distanciel compte tenu de l'incertitude liée à la situation sanitaire.

M. Arcelin signale une demande de report du vote du double diplôme Anglais – information, communication en raison d'un problème signalé par l'UFR Langues.

M. Valat rappelle que l'équipe présidentielle a rédigé l'année dernière une lettre de cadrage pour anticiper la production des MECC et le vote du règlement des études. Les composantes devaient voter les MECC au plus tard avant l'été afin de les présenter en CFVU au mois de septembre.

Il ajoute que la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation va nous obliger à anticiper cette réflexion dès le mois de février.

Il alerte de nouveau sur la nécessité de travailler sur les MECC et le temps réservé aux examens avec le constat d'une tendance inflationniste du nombre d'épreuves au début de chaque nouveau contrat. Il craint des difficultés de mobilisation pour l'organisation des examens en présentiel soumis par ailleurs à un protocole sanitaire strict.

Mme Mellac évoque les discussions menées sur la possible organisation de QCM à distance pour les formations ayant un nombre important d'étudiants.

Mme Bouchiba-Fochesato rappelle que l'organisation des examens répondent à deux éléments : l'un est conjoncturel, le cadre sanitaire auquel nous sommes soumis et l'autre structurel, les modalités d'évaluation qui relèvent d'une démarche pédagogique.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	24
Suffrages exprimés :	24
Pour :	24

➡ La CFVU approuve les modalités d'évaluation des connaissances et compétences 2021/2022 qui lui sont soumises.

V/ BILAN DES CONSEILS DE PERFECTIONNEMENT

Mme Mellac rappelle que la demande de généralisation des conseils de perfectionnement émane de la loi du 22 juillet 2013 et répond à une forte attente de nos tutelles et évaluateurs.

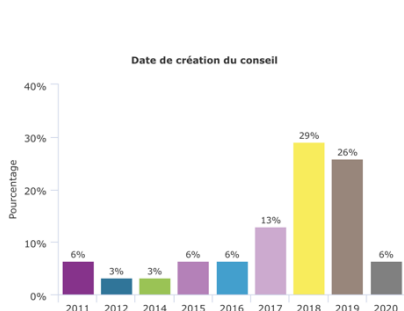
Trois objectifs de départ :

- Participer à la conception et l'évaluation interne de la formation (amélioration continue) ;
- Favoriser le dialogue au sein de la formation (équipes pédagogiques/étudiants/monde professionnel) ;
- Eclairer l'équipe pédagogique sur les attentes du monde professionnel. Préconisations d'ordre pédagogique (maquettes, répartition de crédits, recrutement des étudiants, réussite, stages, poursuite d'études, etc.)

Le cadre institutionnel des conseils de perfectionnement au sein de l'UBM a été fixé par la CFVU du 13 avril 2017.

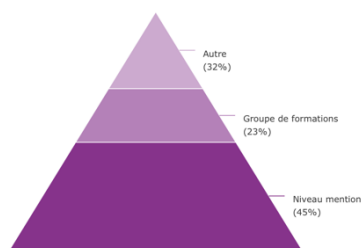
L'étude menée en février 2020 porte sur 45 observations de 35 conseils de perfectionnement.

Des conseils récents, à des niveaux variés



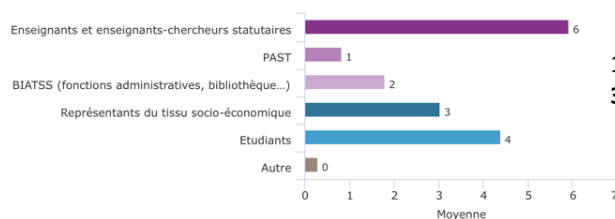
- 61 % depuis 2018
- 10% ont 10 ans ou +

Quel est le périmètre d'intervention du conseil ?



- 14 au niveau d'une mention (dont la moitié avec des sous-commissions)
- 10 au niveau d'un seul parcours
- 7 au niveau d'un groupe de formations (association L et M)

Constitution et dialogue



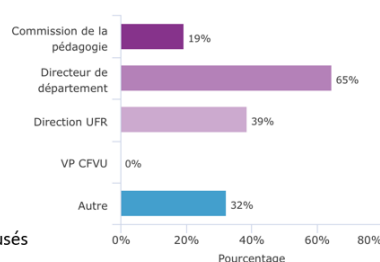
16 membres en moyenne dont
3 membres externes

77% estiment que le conseil a permis de **favoriser le dialogue** entre les équipes de formation, les étudiants et les employeurs potentiels

Organisation et diffusion

- **Ont lieu une fois par an en moyenne**
- **Difficultés de recrutement (23%)**, particulièrement des membres externes (temps et budget)
- Manque de moyens pour mettre en œuvre les préconisations
- Peu utiles sur les maquettes en cours de contrat

Qui sont les destinataires des comptes rendus du conseil ?



Des comptes rendus relativement peu diffusés

Les pistes d'évolutions :

- (Re)dynamiser les conseils de perfectionnement en lien avec un travail de valorisation des mentions ;
- Étendre les conseils à toutes les formations / harmoniser leur mise en place au niveau des mentions, avec d'éventuelles commissions par parcours ou groupes de parcours ;
- S'appuyer sur les conseils de perfectionnement et leurs compte-rendu pour préparer les évolutions des formations et de leurs parcours ;

- Donner du poids/visibilité aux responsables de mention ;
- Travailler sur l'articulation entre les mentions / les départements/ les conseils d'UFR.

Mme Sion-Jenkis pense que les réunions menées ont permis de montrer l'utilité des conseils de perfectionnement. La logique des mentions fonctionne très bien lorsqu'il y a une identité disciplinaire. Un développement de la liste des mentions de licence ouvrirait à une plus grande cohérence.

Mme Mellac souligne l'importance de se départir de la logique selon laquelle la mention répond plus à une logique d'affichage que de fonctionnement réel de la formation.

M. Dagneau regrette la faible intégration des étudiants au sein de certains conseils de perfectionnement alors même que le cadrage impliquait leur nécessaire présence. Ce constat fait probablement le lien avec le faible taux de réponse de leur part aux enquêtes. Ces derniers ne voyant pas le réel apport de leur contribution.

Mme Mellac évoque un manque d'équilibre entre les différents membres au sein des conseils de perfectionnement. Elle regrette également l'absence de représentants étudiants au sein des réunions de départements.

M. Dagneau dit que la mise en place de référents de TD permet d'atténuer ces strates de discussion mais cette pratique n'est pas homogène selon les formations.

Mme Mellac pense que le conseil de perfectionnement est le bon niveau de discussion pour parler de l'amélioration continue de la formation.

VI/ OUVERTURE DU DIPLÔME D'UNIVERSITÉ MARKETING INTERNATIONAL ET DIGITAL

Mme Bonnet Arnaud, PRAG d'économie, gestion marketing au sein du département LEA présente le projet de diplôme d'université Marketing international et digital. L'objectif pédagogique de ce diplôme universitaire est l'acquisition de compétences en Marketing, Marketing digital, Publicité, logiciels spécifiques, négociation/vente et anglais commercial.

Cette formation répond à une forte demande d'acquisition logicielle des stagiaires de formation continue.

Il est proposé sous forme de 3 modules indépendants qui peuvent être pris séparément ou cumulés sur une même année de formation. 50% de la formation est assurée en EAD :

Module 1 – Management et Marketing Stratégique – Total 80 heures (Septembre-Décembre)

Module 2 – Marketing digital - Total 92 heures (Janvier-Juin)

Module 3 – Anglais Commercial – Total 110 heures (Septembre-Juin)

La capacité est fixée à 23 stagiaires par module. Elle tient compte de la capacité d'accueil des salles informatiques.

Le seuil minimal d'ouverture est fixé à 13 inscrits.

L'accueil des stagiaires se fera en dehors des semestres universitaires afin d'éviter un encombrement des salles.

Une ouverture du module 2 est envisagé dès janvier 2022.

Mme Mellac dit que ce diplôme peut également offrir une formation spécialisée aux étudiants de LEA en fin d'études. Elle souligne la très forte demande de ce type de formation qui pourrait devenir un point de visibilité pour notre établissement.

Mme Laurent aimerait connaître la proportion d'enseignants UBM intervenant dans ce DU.

Mme Bonnet Arnaud répond que les modules 2 et 3 seront assurés par des PRAG et PRCE de l'établissement. Pour le module 1, l'intérêt est de recruter des professionnels.

Mme Laurent dit être un peu gênée par l'ouverture d'une formation destinée uniquement à des extérieurs.

Mme Bonnet Arnaud dit qu'il s'agit de développer une formation pour les stagiaires de formation continue mais que cette formation sera également ouverte aux étudiants. Elle rappelle que 80% des étudiants de L3 partent dans d'autres universités. Cette formation pourrait leur permettre d'acquérir des compétences dans le cadre d'une candidature en poursuite d'études. Elle précise que les étudiants inscrits en licence LEA ne pourront pas suivre cette formation en raison de la spécialisation similaire présente dans leur formation.

Mme Mellac souligne qu'une attention sera portée sur la part statutaire des enseignants intervenants dans cette formation. Une partie des enseignements devant reposer sur des professionnels recrutés spécialement pour cette formation.

Mme Roumanos demande quel serait le coût de cette formation pour un étudiant.

Mme Bonnet Arnaud répond que le coût par module s'élève à 2 500 €.

Mme Roumanos demande comment a été envisagé l'accueil conjoint d'étudiants en formation initiale et de stagiaires de la formation continue.

Mme Bonnet Arnaud répond qu'à terme l'intérêt est une reconnaissance de la formation au RNCP. Elle évoque le côté formateur des travaux de groupes alliant les compétences de chaque profil.

M. Pichon souligne les difficultés rencontrées au niveau de l'établissement pour trouver des salles équipées avec la suite Adobe.

Mme Bernus demande quels types de débouchés sur le marché de travail et quel subventionnement de la formation sont envisagés.

Mme Bonnet Arnaud évoque l'acquisition de compétences notamment en matière de rédaction de contenu et de maîtrise de logiciel demandées par les entreprises pour des postes de rédacteur de contenu web, employé dans un service marketing digital PME ou encore dans le cadre du développement d'études de marché à l'international...

Ce diplôme est intégralement financé par l'inscription des apprenants soit en fond propre, soit financé par un OPCA.

M. Labarbe souligne que l'acquisition des compétences techniques enseignées va permettre à des employés d'entreprises de prétendre à des postes de cadre.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	24
Suffrages exprimés :	22
Pour :	22

➔ **La CFVU approuve la création du diplôme universitaire « Marketing international et digital »**

VI/ JOURNÉES DE PRÉ-RENTRÉE

M. Hauquin présente le bilan des journées de rentrée qui ont été organisées du 1^{er} au 10 septembre.

Contexte :

- La crise sanitaire a limité la capacité d'accueil simultanée à une jauge de 50%
- Dispositif faisant suite aux nombreuses actions de liaison avec le secondaire
- Le retour en présentiel des étudiants
- Contexte de travaux

Objectifs :

- Assurer l'accueil des nouveaux entrants de L1, L2 et L3 le plus qualitativement possible
- Avoir un premier contact avec les équipes pédagogiques
- Mieux faire connaître l'environnement universitaire aux néo-entrants
- Délivrer les cartes Aquipass

Mise en œuvre :

- Phase de préparation longue et implication de nombreux services (Direction de la communication, Direction de la Scolarité, Direction des ressources humaines, la DPIL, la DSIN, le pôle production imprimé, les services de prévention et sureté, la DIVEC et UFR)
- Accueil présentiel par étudiants avancés tuteurs : 24 tuteurs pour un travail de 55 heures sur une semaine et demi
- Accueil en petits groupes de 35 à 40 soit une moyenne de 700 étudiants par jour pour un total de 4 880 étudiants.

Organisation :

sous forme de parcours découverte

1. Réunions pédagogiques par filière
2. Ateliers obligatoires : découverte des services à l'accompagnement de la vie étudiante (DAPS, service culture, Bibliothèque, DIVEC, DOSIP, CLBM)
3. Remise de la carte étudiante
4. Visite commentée de l'université avec notamment les zones de travaux pour comprendre l'environnement de cette rentrée
5. Animations VAAM et culturelles avec la présence de 20 associations étudiantes et des partenaires : CAF, TBM, CAF ; Radio Campus et la Mairie de Pessac
Un jeu de piste a été organisé pour découvrir la richesse des associations étudiantes.
Une boutique de goodies éphémère et une buvette avec distribution gratuite ont été mises en place.
Organisation de la soirée de rentrée le jeudi 9 septembre avec 600 étudiants accueillis.

Bilan global :

Points positifs :

- Retour en présentiel des étudiants
- Bon niveau d'écoute et d'échange des étudiants avec les tuteurs
- Présence des partenaires extérieurs
- Respect des règles sanitaires

Points d'amélioration :

- Contexte de travaux
- Charge de travail lourde pour les tuteurs de rentrée
- Répétition des réunions pédagogiques pour les formations à gros effectifs compte tenu du contexte sanitaire
- Allongement des journées de rentrée

Mme Mellac souligne que 4 880 étudiants ont participé à ces journées soit 93 % des inscrits en licence. Elle remercie toutes les personnes mobilisées pour ce projet qui constitue l'élément d'accueil central pour les primo-entrants et espère que l'année prochaine, la condition sanitaire nous permettra d'organiser ces journées sur une semaine sans jauge d'accueil.

VII/ CERTIFICATION PIX

M. Rouissi souligne qu'à Bordeaux Montaigne, les compétences numériques débutent en 2003 dans le cadre d'un arrêté ministériel avec la mise en place du C2i qui a permis de certifier plus de 2 500 étudiants.

Depuis la rentrée scolaire 2019, le dispositif PIX remplace le brevet informatique et internet (B2i) et le niveau 1 de la certification informatique et internet (C2i). PIX est un outil permettant d'évaluer en ligne les compétences numériques des élèves, des étudiants et des stagiaires en formation continue. PIX détermine s'ils maîtrisent les savoir-faire définis par le cadre de référence des compétences numériques (CRCN). L'utilisateur obtient une certification de son niveau de compétence.

A la différence du C2i, l'organisation de cette nouvelle certification ne dépend plus de la responsabilité des universités mais du GIP PIX.

La certification est gratuite pour les étudiants mais payante (45 €) pour les apprentis et les stagiaires de la formation continue.

PIX évalue 16 compétences numériques dans les 5 domaines d'activité suivants :

- Informations et données
- Communication et collaboration
- Création de contenu
- Protection et sécurité
- Environnement numérique

Il s'agit d'un dispositif en 6 niveaux qui permet progressivement de faire évoluer son score par compétence. L'évaluation est formative et adaptative sous forme de questions simples, de mises en situation, de défis à relever, d'exercices de simulation et de manipulations de données. Des tutoriels sont disponibles à la fin de chaque série de questions pour améliorer son score.

Il signale qu'à Bordeaux Montaigne, des évaluations PIX sont menées dans le cadre des DU Paréo et DU Tremplin.

Une réflexion sur l'accompagnement des étudiants est envisagée dans le cadre du volet numérique à partir de la rentrée 2022 et une procédure de déclaration de notre université comme centre certificateur est prévue. Un chiffrage pour la mise en œuvre de la certification PIX au sein de l'établissement est en cours. A terme, l'organisation d'une certification sous condition de niveau et de score minimum est envisagé.

Mme Mellac demande si devenir centre certificateur va nous permettre d'offrir cette certification à tous nos étudiants.

M. Rouissi répond qu'il s'agit d'offrir un accompagnement à la démarche PIX dans le cadre de nos cours de compétences transversales. Le GIP PIX fournit les dispositifs de formation et d'auto-évaluation gratuits, l'accès à la certification doit rester gratuit pour les étudiants.

Mme Morges explique que les collégiens sont confrontés au PIX depuis la sixième et que la certification est désormais obligatoire pour l'obtention du brevet.

Mme Mellac s'inquiète de devoir à moyen constant certifier des étudiants au PIX.

Mme Laurent ne voit pas de réelle différence entre PIX et l'ancien C2i et s'interroge également du financement de ce dispositif.

M. Rouissi évoque un C2i de niveau 1 générique et transversal. L'idée développée dans le cadre du PIX réside dans un dispositif d'accompagnement et d'aide et non d'une formation.

Mme Ong Van Cung s'interroge sur l'intérêt de se certifier pour les personnels. Elle souhaite savoir si les personnels devront s'acquitter de la somme de 45 € si Bordeaux Montaigne devient centre certificateur.

M. Rouissi évoque plus un intérêt personnel à se tester et se certifier.

X/ ENQUETE CCT SUR LES CONDITIONS DE VIE DES ÉTUDIANTS, SPÉCIALE COVID 2019

Mme Madoyan, chargée d'études à l'Observatoire des étudiants présente l'enquête sur les Conditions de Vie des Etudiants, Spéciale Covid-19.

Cette enquête s'inscrit dans le cadre de l'action 3 de la Convention de la Coordination Territoriale.

Elle concerne les études sur les étudiants, elle se découpe en 2 sous actions :

- Action 3.1 relative au suivi des parcours (réussite, insertion professionnelle, etc.) portée par l'Université de Bordeaux
- Action 3.2 relative à l'environnement et aux conditions de vie des étudiants portée par l'Université Bordeaux Montaigne

Initiées en 2015 et réalisées tous les 3 ans, les enquêtes Conditions de Vie ont pour vocation de devenir un **baromètre des conditions de vie des étudiants**. Néanmoins, pour la 3^e édition de 2020/21, le questionnaire a dû être revu dans son ensemble pour prendre en compte la crise sanitaire.

L'objectif était d'identifier les conséquences de la crise sanitaire sur les conditions de vie des étudiants.

La passation s'est déroulée du 8 mars au 30 avril 2021. 14 428 étudiants ont été interrogés, 3 619 ont répondu soit 25 % de retour.

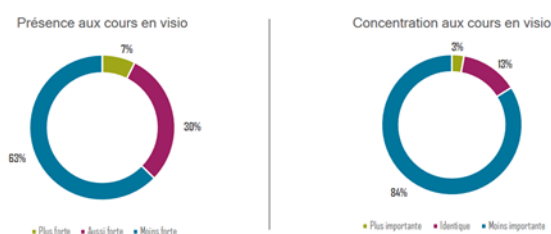
Les étudiants interrogés sont inscrits dans une formation de bac+1 à bac+8, de nationalité française ou étrangère, en formation initiale ou apprentissage.

Sont exclus ceux en formation continue ou reprise d'études, les formations à distance ou délocalisées à l'étranger, les DAEU, DU ou certificat. Les étudiants en interruption d'études et en année de césure ont été exclus de l'analyse. Les effectifs étaient statistiquement trop faibles pour les analyser.

Les données ont été redressées sur le sexe, l'âge et le fait d'être boursier.

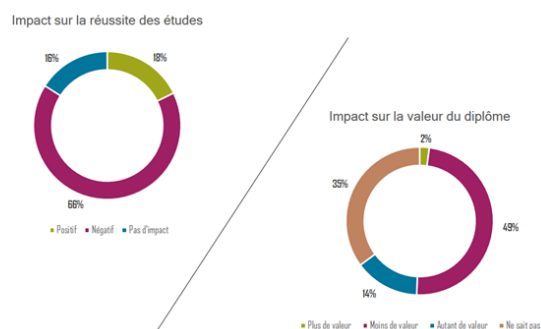
Les principaux résultats

La continuité pédagogique

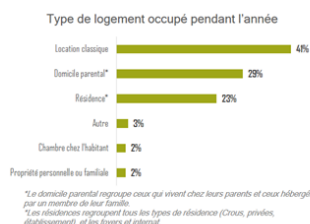


73% Indiquent que leur motivation s'est détériorée pour suivre les cours du second semestre.

La continuité pédagogique



Le logement



38% Ont changé de logement lors du second confinement.

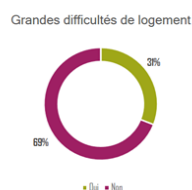
91% sont retournés chez leurs parents.

86% Sont satisfaits de leurs conditions de logement.

29% Des étudiants ont déclaré être restés seuls lors du second confinement.

Les difficultés de logement

Uniquement sur les étudiants décohabitants.



58% Ont eu des difficultés à payer les charges de logement.

34% Ont un logement de mauvaise qualité.

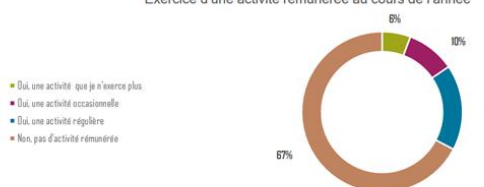
22% Ont eu des difficultés à trouver un logement ou un garant.

Attention : Question à réponses multiples, le total ne fait pas 100%.

+10 points par rapport à l'enquête de 2018.

L'activité rémunérée

Exercice d'une activité rémunérée au cours de l'année



33% Des étudiants ont travaillé au moins une fois au cours de l'année 2020/21, soit une perte de 6 points par rapport à 2018.

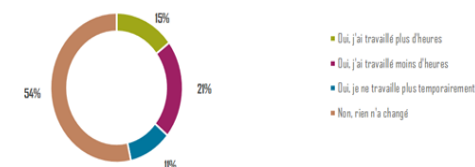
23% Des étudiants travaillent en parallèle de leurs études (14h en moyenne).

9% Des étudiants travaillent car ça leur est indispensable pour vivre.

L'activité rémunérée

Uniquement sur les 19 % d'étudiants qui ont démarré une activité régulière ou occasionnelle avant le second confinement.

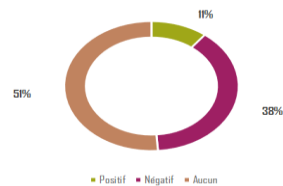
Modification de l'activité rémunérée au second confinement



32% Ont travaillé moins qu'en temps normal. Ils représentent 6 % de l'ensemble des étudiants.

La situation financière

Impact de la crise sur la situation financière



24% Des étudiants ont déclaré avoir rencontré d'importantes difficultés financières.



Ce sont 5 points de plus par rapport à l'ensemble des établissements de la CCT, mais 8 points de moins par rapport à 2018.

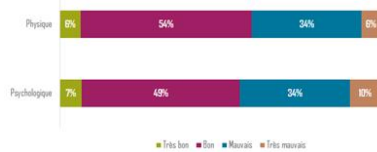
53 % des étudiants étrangers en déclarent (contre 21 % d'étudiants français).

En 2018, les étudiants français étaient 31 % à en déclarer, soit une perte de 10 points. Les difficultés des étudiants étrangers sont stables.

28% Des étudiants ont touché une aide exceptionnelle liée à la crise sanitaire.

La santé

Perception état de santé



60 % se déclarent en bonne santé physique, soit 22 points de perte par rapport à 2018.

56 % se déclarent en bonne santé psychologique, soit une perte de 13 points par rapport à 2018.

65%

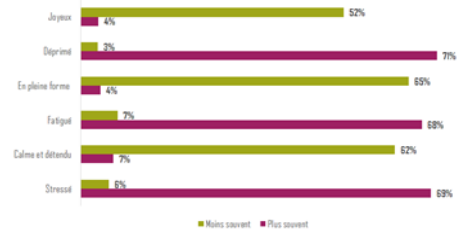
Considèrent que leur état de santé psychologique s'est détérioré.

45%

Considèrent que leur état de santé physique s'est détérioré.

La santé

Ressenti émotionnel depuis les cours en distanciel



38%

Se sentent régulièrement seuls depuis la rentrée, soit près du double par rapport à 2018.

L'indicateur de vulnérabilité

Indice de vulnérabilité



39 % sont considérés comme vulnérables, soit + 2 points par rapport à 2018.

21 % ont une vulnérabilité égale à 0.

Qui sont les étudiants vulnérables ?

- **61%** des étudiants étrangers contre 52% en 2018.
- **49%** des étudiants ayant un parent inactif
- **49%** des 24 ans ou plus.

Mme Mellac pense qu'il sera intéressant d'analyser les chiffres en fonction du niveau d'études des répondants.

Il est important de noter les forts taux de perte d'attention lors des cours à distance et la dégradation globale des conditions de vie des étudiants.

Mme Laurent évoque une augmentation mécanique du niveau de vie en raison de l'absence de sorties.

Mme Groult ajoute que le retour massif des étudiants chez leurs parents a limité les dépenses des étudiants.

Mme Laurent soulève les difficultés rencontrées depuis la rentrée entre les travaux, le tram bondé et la fermeture des plusieurs lieux de restauration.

Mme Mellac signale que la mise à disposition de locaux pour la restauration est rendue impossible en raison des réaffectations des locaux pendant les travaux. Actuellement plus de 200 cours n'ont pas de salles.

Elle évoque les difficultés rencontrées avec le CROUS pour accélérer la réouverture du Sirtaki.

Mme Bernus dit que cette enquête confirme le constat de généralisation de la précarité étudiante établi dans le cadre de l'enquête menée par la coordination étudiante.

Elle rappelle la situation alarmante de certains étudiants dont 47 s'étaient déclarées sans abris l'année dernière.

Elle demande pourquoi les étudiants en interruption d'études n'ont pas été interrogés et souligne l'importance de connaître le nombre d'étudiants ayant interrompu leurs études à la suite de cette période difficile.

Elle dénonce la situation actuelle de pénurie de salles de cours et l'obligation d'organiser certains cours via Zoom.

Mme Mellac répond que des mesures ont déjà été prises et notamment la réouverture des amphithéâtres pour lesquels le dispositif de renouvellement de l'air n'est pas optimal et la recherche de locaux dans les établissements voisins.

Notre université connaît une pression bâtementaire extrêmement forte. Elle rappelle que l'opération campus ne permettra pas la construction de nouveaux bâtiments.

Mme Madoyan répond que la représentativité des étudiants en interruption d'études était trop faible pour les intégrer à cette enquête. De plus, ces étudiants n'ont pas forcément pu prendre connaissance de cette étude qui a été envoyée sur l'adresse mail institutionnelle.

Elle évoque les difficultés de définir un étudiant sans-abris : sans logement fixe, hébergé par un tiers,

Une enquête sur le logement étudiant sera organisée cette année et cette donnée pourra y être intégrée.

Mme Groult ajoute qu'analyser cette donnée sur l'année en cours est impossible, un étudiant qui ne présente pas à ses examens n'est pas forcément décrocheur. Statistiquement, l'étudiant décrocheur est celui qui ne se réinscrit pas dans l'établissement l'année suivante.

M. Dagneau évoque les difficultés rencontrées avec le Crous au niveau de la restauration. Le 20 septembre, le Crous devait installer un nouveau Food-truck sur le parvis qui n'est toujours pas là ; Le Sirtaki devait rouvrir à pleine capacité et ce n'est pas le cas. De plus, la salle des personnels a été fermée de manière unilatérale par le Crous.

Il dénonce enfin le choix de fermer le RU3 au profit du (S)pace' Campus dont la capacité d'accueil est moindre.

Il regrette l'inaction du Crous face aux problèmes de restauration et de logement et signale la situation d'étudiants dormant dans leur voiture ou dans des bâtiments. Il espère donc que la création de la Coordination territoriale en Nouvelle-Aquitaine permettra de mener de véritables actions en faveur du logement étudiant.

M. Weidmann signale l'importance des actions menées par le monde associatif et notamment l'aide matérielle apportée aux étudiants au travers des marchés solidaires pendant le confinement.

Mme Madoyan répond que l'enquête menée à l'échelle de 7 établissements n'a pas permis de mettre en exergue les actions menées dans ce cadre.

Mme Dirik évoque la contrainte du tout Izly : compte bloqué en cas d'inutilisation pendant un laps de temps, problème posé par le seuil minimal de rechargement de 10 €, non-application du tarif boursier en cas de paiement par carte bancaire.

Mme Miras évoque la possibilité de payer son repas avec l'application Izly en l'absence de carte Aquipass.

Mme Laurent pense que le CROUS est champion en terme d'inefficacité et se dit favorable au maintien des actions d'aide alimentaires menées par les associations étudiantes pendant la période de confinement.

Mme Mellac parle de problèmes structurels difficile à dépasser.

Mme Bouchiba-Fochesato rappelle que le CROUS est comme notre université un organisme public et social et il faut le contraindre à assurer ses missions.

XI/ ÉTAT DES RAPPORTS DE L'HCERES

Mme Mellac signale que les rapport bilan du l'HCERES sont disponibles sur l'ENTP.

En ce qui concerne la demande d'accréditation pour le second cycle, les fiches d'identité par mention seront déposées le 5 octobre. Le bilan d'auto-évaluation au niveau de l'établissement sera présenté demain au conseil d'administration.

Elle rappelle que huit mentions de master n'avaient pas souhaité faire remonter de rapport d'auto-évaluation. Un courrier du ministère a rappelé qu'en l'absence de données, il n'y aurait pas d'accréditation possible. Depuis, six mentions ont fait remonter leurs dossiers d'auto-évaluation. Les deux formations ne souhaitant pas faire remonter leurs dossiers ont toutefois fournies des pièces additionnelles. Ces pièces en plus des données centralisées et d'un courrier de soutien de l'établissement seront déposées le 30 septembre pour finaliser l'auto-évaluation.

XII/ QUESTIONS DIVERSES

Mme Sion-Jenkis demande s'il serait possible d'ajouter à l'ordre du jour de la CFVU du 21 octobre une discussion sur les volumes horaires des formations en y invitant les responsables de formation et de départements.

Un sentiment d'anxiété gagne certains collègues suite à la proposition faite par l'équipe présidentielle de revoir annuellement l'ouverture/fermeture des formations.

Elle évoque enfin l'inquiétude de collègues face à la cible chiffrée du volume global de l'offre de formation qui se base sur le réalisé de l'offre de formation de 2011 (114 000 heures) annoncée lors de la dernière assemblée générale informative sur la NOF.

Mme Mellac dit que la cible affichée et donnée aux UFR est de 111 000 heures. Cette cible correspond au nombre d'heures pouvant être portées par des statutaires + 20% d'intervenants extérieurs.

Au fur et à mesure de l'avancé du travail mené dans le cadre de la NOF, les UFR ont visé le réalisé 2019-2020. Le constat nous amène à penser que nous aurons des difficultés à aller beaucoup plus loin dans les efforts consentis.

Elle pense que la mise en place d'un suivi des formations permettra de remettre la CFVU en position de décision par rapport aux ouvertures et fermetures des parcours.

Mme Sion Jenkis dit que le projet de pilotage annuel des parcours de formation crée une vague d'inquiétude. Elle pense qu'il est important de préciser les éléments pris en compte lors de la prise de décision.

Elle évoque une discussion menée au sein de la CUFRI pour faire du réalisé 19-20 la cible.

Mme Mellac rappelle que 20 000 heures concernent les compétences transversales et que la disparition du poids des mineures permet de réinjecter des heures pour le disciplinaire. Elle évoque toutefois un principe de réalité qui ne nous permettra pas d'aller au-delà du réalisé 19-20.

M. Valat prévient que les données transmises lors de l'assemblée générale vise à alerter sur la soutenabilité de l'offre de formation afin d'éviter un recalibrage comme en 2011.

Mme Ong Van Cung regrette que tout soit à géométrie variable et qu'il soit parfois demandé pour des raisons de gestion et non pédagogiques de transformer des CM en TD et inversement pour des formations à gros effectifs. Une marge de discussion est nécessaire pour prendre en compte les besoins pédagogiques des formations.

Mme Mellac dit qu'il faut à présent prendre le temps de regarder les données produites et de les analyser pour décider de l'ouverture des formations. Elle évoque un nœud de tension en raison du grand nombre de langues au sein de la formation de LEA.

Mme Sion Jenkis remercie l'équipe présidentielle de mener une politique en faveur des disciplines rares mais pense que nous ne devons pas être les exécuteurs de la volonté du gouvernement en accueillant toujours plus d'étudiants avec des moyens constants.

Mme Mellac rappelle que les équipes de formation ont été reçues et écoutées. En LEA, des efforts importants ont été menés sur le tronc commun mais pas de la même façon dans toutes les langues. Au vu du nombre important d'heures, cette formation est logiquement regardée plus attentivement que d'autres.

Mme Rahou pense qu'aujourd'hui le LEA a bien redoré son blason vis-à-vis du monde professionnel et trouve dommage de casser cette dynamique en réduisant le nombre d'heures pour des raisons économiques. Certaines langues enseignées présentent des aspects culturels et civilisationnels spécifiques pour lesquels un apprentissage est nécessaire. Elle évoque la dichotomie pour les étudiants en FAD qui ne sont autorisés à assister qu'aux CM alors qu'une grande majorité des enseignements est désormais proposée en TD.

Mme Mellac répond qu'il ne s'agit pas d'une mise à mal du LEA mais qu'une discussion sur le volume horaire est nécessaire, cette formation n'étant pas un double diplôme. Elle souligne l'important du travail à mener sur la refonte de la FAD.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 13H00.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Lionel LARRE